

## **Concours d'attribution d'un demi-contrat doctoral, pôle Physique- Matériaux Campagne 2026-2027**

Voté par le conseil du 03 juillet 2026

Dans le cadre de la campagne 2026 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, l'école doctorale « Sciences, Technologies, Santé – Galilée » lance un appel d'offres pour l'attribution d'un demi-contrat doctoral, **ouvert au pôle Physique-Matériaux**.

### **Financement :**

Le demi-contrat doctoral de l'ED Galilée correspond à 18 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Il devra être complété par un co-financement d'un montant identique couvrant les 18 autres mois de masse salariale du contrat doctoral (36 mois). Pour information, la rémunération mensuelle minimale d'un contrat doctoral, sans mission d'enseignement, est fixée à 2 300 € brut à compter du 01/01/2026.

**Les financements ANR émanant d'un autre établissement que l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN) ne sont pas éligibles.**

L'attestation de l'obtention du co-financement signée par l'ordonnateur des crédits devra être fournie si possible avant le **02 septembre 2026** et au plus tard **le 18 septembre 2026**. Cette attestation de co-financement pourra indiquer si nécessaire la mention « *sous réserve de l'attribution du demi-contrat doctoral de l'ED Galilée* ».

L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur de la doctorante ou du doctorant recruté. A ce titre, la gestion financière du contrat doctoral sera assurée par la Direction de la Recherche et une convention de reversement des fonds à l'Université devra être établie avec l'établissement/organisme apportant le co-financement. La direction de thèse bénéficiant de ce demi-contrat doctoral se chargera de contacter la Direction de la Recherche pour la mise en place du reversement du co-financement.

### **Procédure**

Le conseil de l'Ecole doctorale effectuera un classement des candidatures, conformément à la politique scientifique de l'ED.

En fonction du retour de l'attestation du co-financement, l'attribution du demi-contrat doctoral sera effectuée lors de ce conseil ou par le bureau de l'ED en respectant l'ordre de classement.

La doctorante ou le doctorant recruté devra s'inscrire en thèse à l'école doctorale Galilée.

Les candidates et candidats proposés seront auditionnés dans le cadre des jurys organisés par l'ED.

Si plusieurs demandes émanent d'une même unité de recherche, un classement priorisé sera demandé à la direction de l'unité de recherche.

### **Phase 1 : Remontée des sujets de thèse visés par la direction de l'unité de recherche à l'école doctorale pour affichage sur le site de l'ED**

Les sujets proposés doivent être rédigés, en français ou en anglais, sur une page et indiquer le nom de l'unité de recherche, le nom de la direction de thèse et ses coordonnées.

Les sujets de thèse doivent être envoyés par mail à la direction de l'ED ([direction-edgalilee@univ-paris13.fr](mailto:direction-edgalilee@univ-paris13.fr)) et à la coordinatrice des écoles doctorales ([ecoles-doctorales@univ-paris13.fr](mailto:ecoles-doctorales@univ-paris13.fr)), sous couvert de la direction de l'unité de recherche, selon l'une des 2 procédures suivantes : envoi du sujet de thèse

par la direction de l'unité de recherche ou envoi du sujet de thèse par la direction de thèse avec en copie la direction de l'unité de recherche.

Un accusé de réception sera envoyé pour les sujets. Les sujets proposés seront mis en forme avec le format de l'ED et déposés sur le site internet de l'ED. Les unités de recherche doivent également en faire une large diffusion nationale et internationale via leur(s) réseau(x) de diffusion.

**Date limite de réception des sujets : 16 juillet 2026.**

## **Phase2 : Dépôt et validation des dossiers des candidatures retenues par les unités de recherche en vue de leur audition**

A la suite d'une procédure de sélection interne à chaque unité de recherche, les candidatures sélectionnées en vue de leur audition déposent leur dossier de candidature sur la plateforme numérique des doctorants.

Pour cela, la candidate ou le candidat, sous couvert de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), sollicite par mail l'école doctorale ([ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr](mailto:ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr)) et en copie la direction de l'ED ([direction-edgalilee@univ-paris13.fr](mailto:direction-edgalilee@univ-paris13.fr)) pour l'ouverture d'un dossier en fournissant les informations suivantes :

- ✓ Nom de la candidate ou du candidat (préciser Madame ou Monsieur)
- ✓ Prénom de la candidate ou du candidat
- ✓ Email de la candidate ou du candidat
- ✓ Date de naissance de la candidate ou du candidat
- ✓ Unité de recherche d'accueil à l'USPN
- ✓ [Discipline de doctorat](#)
- ✓ Titre du sujet de thèse (en lien avec l'un des sujets précédemment envoyé)
- ✓ Financement : Indiquer « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) »
- ✓ Nombre de doctorantes et doctorants encadrés par la directrice ou le directeur de thèse HDR (en incluant la candidature actuelle (se référer au règlement intérieur de l'ED))

En retour, la candidate ou le candidat reçoit par mail un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à la plateforme numérique.

**Date limite de création du dossier de candidature sur la plateforme des doctorants : 02 septembre 2026.**

## **Phase 3 : Validation des dossiers de candidature**

Afin de compléter le dossier en ligne, le candidat et le directeur de thèse doivent suivre les instructions suivantes :

- ✓ Page « Identité du doctorant/onglet Pièces à fournir/relevé de note du Master » : si Master 2 (ou diplôme équivalent) en cours déposer le relevé de note du 1er semestre du M2 ;
- ✓ Page « Identité du doctorant/onglet Pièces à fournir/diplôme universitaire » : si Master 2 (ou diplôme équivalent) en cours, ne pas déposer de document mais indiquer dans le CV la date prévisionnelle d'obtention du Master 2 ou du diplôme équivalent ;
- ✓ Page « Candidature au doctorat/onglet projet doctoral » : remplir uniquement les 4 champs suivants : « Pertinence scientifique du projet doctoral », « Adéquation avec les thématiques/axes du laboratoire », « Adéquation du projet au domaine de recherche du ou des directeurs de thèses », « Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse » (et éventuellement celui du co-encadrant). Se reporter au [règlement intérieur de l'ED](#) pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par l'ED ;
- ✓ Page « candidature au doctorat/onglet pièces à fournir » : ne déposer que le *fichier.pdf* du projet de thèse. Celui-ci doit correspondre en grande partie à l'un des sujets précédemment envoyés.

Le dossier doit ensuite être validé successivement par la candidate ou le candidat, la direction de thèse et la direction de l'unité de recherche.

**Date limite de validation des dossiers : 06 septembre 2026.**

**Un dossier de candidature devra également être fourni en version électronique** (un seul fichier en format pdf) et envoyé à la direction de l'ED ([direction-edgalilee@univ-paris13.fr](mailto:direction-edgalilee@univ-paris13.fr)) et en copie au secrétariat ([ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr](mailto:ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr)), sous couvert de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), **au plus tard le 06 septembre 2026.**

**Le dossier devra contenir les éléments suivants :**

- ✓ Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de co-direction (titulaire HDR) par deux membres d'une même unité de recherche, un argumentaire explicitant la contribution/complémentarité de chaque co-directrice ou co-directeur devra être apporté ;
- ✓ Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche soutenant le projet ;
- ✓ L'origine du co-financement ;
- ✓ Le CV détaillé de la candidate ou du candidat ;
- ✓ Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent) ainsi qu'une attestation de classement de l'étudiante ou étudiant, s'il est établi par les responsables du diplôme (non nécessaire si l'attestation de réussite indique cette information). Si le diplôme du Master 2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir à *minima* le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre avec le classement de l'étudiante ou étudiant, s'il est établi par les responsables du diplôme ;
- ✓ Le nombre de contrats doctoraux USPN obtenu par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur) de thèse depuis les 3 dernières années ;
- ✓ Le nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur de thèse) en précisant s'il s'agit d'une direction pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Se reporter au [règlement intérieur de l'ED](#) pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par l'école doctorale.

**Phase 4 : Examen par l'ED de la recevabilité administrative des dossiers de candidature**

**Phase 5 : Audition des candidates et candidats devant un jury présidé par la direction de l'ED ou un membre représentant des laboratoires au conseil de l'ED.**

- ✓ Jury Physique, Matériaux, Sciences de l'ingénieur (LPL-LSPM) : date à préciser en septembre 2026.

Le jury d'audition sera composé de membres ne participant ni à la direction de la thèse ni à l'encadrement des sujets faisant l'objet de l'audition.

**Phase 6 : Conseil de l'ED et décision sur l'attribution des contrats doctoraux : 18 septembre 2026.**

Pour plus d'informations sur l'organisation des jurys :

Jury LPL-LSPM : Hélène PERRIN (LPL, [helene.perrin@univ-paris13.fr](mailto:helene.perrin@univ-paris13.fr)) et Guillaume LOMBARDI (LSPM, [guillaume.lombardi@lspm.cnrs.fr](mailto:guillaume.lombardi@lspm.cnrs.fr))